



**Lettre ouverte à
Madame Elisabeth BORNE,
Ministre de la Transition écologique et solidaire
et Monsieur le Bruno LE MAIRE,
Ministre de l'Economie et des Finances**

Paris, le 19 mai 2020

Un chèque « ECO ENTRETIEN » pour améliorer la qualité de l'air, redonner du pouvoir d'achat aux automobilistes et soutenir la reprise d'activité de la filière de l'après-vente automobile!

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

L'Association Eco Entretien® (AEE) et, à travers elle, les grandes fédérations françaises et européennes de l'après-vente : CNPA, FEDA, FIEV, FNA, SPP, TRAXIO, les groupements, enseignes et réseaux de garages, s'engagent chaque jour pour sensibiliser les pouvoirs publics et les automobilistes au diagnostic, à l'entretien et à la réparation de leur véhicule.

En effet, l'entretien du parc roulant, **40 millions de véhicules en France**, est un enjeu majeur pour favoriser l'amélioration de la qualité de l'air et le pouvoir d'achat des automobilistes. Il concerne plus de **140.000 emplois** dans le secteur de l'après-vente automobile, actuellement en grande difficulté dans le contexte de la Covid 19.

Et pourtant, **celui-ci est jusqu'alors le grand oublié des politiques publiques** que ce soit au niveau national ou à l'échelle européenne notamment dans le Green Deal européen.

En complément des aides gouvernementales nécessaire pour le renouvellement du parc, il nous semble tout aussi **fondamental d'aider les automobilistes qui ne peuvent ou ne veulent pas changer de véhicule mais souhaitent pour autant faire un geste pour l'environnement.**

Or, **un véhicule entretenu, diagnostiqué, réparé, c'est un véhicule qui immédiatement pollue moins, consomme moins de carburant et préserve le pouvoir d'achat de l'automobiliste.**

C'est pourquoi, sur le même modèle que le chèque entretien vélo de 50 € que vous avez mis en place récemment, y consacrant une enveloppe de 20 millions d'euros, **nous vous proposons de créer un « chèque ECO ENTRETIEN » d'une valeur de 100 € qui inciterait les automobilistes à engager leur véhicule dans une démarche de réduction d'émission de gaz et de particules.**

L'ECO ENTRETIEN®, dont le principe est inscrit à l'article 65 de la loi de transition énergétique d'août 2015 est issue de 20 ans de recherche et développement 100% française. Hautement innovante, cette technologie a bénéficié des tests de validation dans les laboratoires de l'IFSTTAR et du CERAM-UTAC qui ont été cofinancés par l'ADEME.



L'ECO ENTRETIEN® est un **label** dont le protocole de mise en œuvre permet d'établir un diagnostic de combustion à partir de l'**analyse des 5 gaz d'échappement (CO, CO2, O2, HC, NOX)**, de cerner les causes des surémissions polluantes, de proposer des solutions et des traitements adaptés afin de rétablir les paramètres de combustion des moteurs essence et diesel, proches des données d'origine du constructeur.

Les émissions ainsi corrigées sont significatives et peuvent entraîner des **gains supérieurs à 10% de CO2, 80% de particules et 55% de NOX.**

Depuis fin 2019, 500 garages sont déjà labellisés ECO ENTRETIEN® et proposent cette solution sur le territoire national, en métropole comme en Outre-mer. Ils sont les fers de lance de la profession dans la sensibilisation des automobilistes à l'amélioration de la qualité de l'air. Ce réseau se densifie chaque jour.

Le chèque « ECO ENTRETIEN » que nous appelons de nos vœux doit venir compléter les aides gouvernementales.

Dans la plupart des régions et particulièrement dans les zones rurales, les transports en commun ne sont pas organisés comme dans les grandes métropoles et les contraintes topographiques et climatiques ne permettent pas de pérenniser annuellement les déplacements à vélo. La voiture individuelle et le co-voiturage restent souvent la seule alternative possible.

Aidons-les automobilistes à moins polluer ! Aidons-les à entretenir leur véhicule ! Aidons-les à préserver leur pouvoir d'achat !

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, nous comptons sur votre connaissance de la France des territoires pour prendre des mesures fortes pour encourager et sensibiliser les millions d'automobilistes qui ne sont pas éligibles aux aides actuelles, à faire un geste pour l'environnement.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande et vous prions de croire, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre à l'assurance de notre haute considération.

Jacques RIFFLART
Président de l'AEE

Francis BARTHOLOME
Président du CNPA

Alain LANDEC
Président de la FEDA

Claude CHAM
Président de la FIEV

Gérard POLO
Président de la FNA

Michel VILATTE
Président du SPP

A propos de l'AEE : Association de type loi de 1901 créée le 7 septembre 2016, rassemble dans sa gouvernance les fédérations françaises et belges de l'après-vente automobile : CNPA, FEDA, FIEV, FNA, SPP, FMA-TRAXIO, ainsi que les acteurs de la filière automobile avale, groupements européens de distribution, enseignes et réseaux de garages, centres auto... L'AEE est ouverte à toute organisation syndicale automobile représentative et à tout réseau d'enseigne désireux de participer au déploiement de l'ECO ENTRETIEN®. Elle vise à organiser une chaîne de compétence technique et pluraliste, et s'appuie sur une démarche participative, ouverte et collégiale, dotée notamment d'une Charte constitutive d'engagements dans le déploiement de l'ECO ENTRETIEN® signée par les organisations professionnelles et les réseaux sous enseignes.